

FUMEL VALLÉE DU LOT

34 avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<u>Extrait du Registre des Délibérations</u> Conseil Communautaire, Séance du : 10 avril 2025	L'an Deux Mille vingt-cinq, le 10 avril à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 04 avril 2025, s'est réuni en séance publique ordinaire à la salle du Conseil, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président
--	--

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUE Yann, BILLOUX Bruno, BORIE Daniel, BOUCHER RÉZÉ Séverine, BOUQUET Thierry, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GARGOWITSCH Sophie, GRASSET Éric, GUÉRIN Gilbert, LAFON Nadine, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LE CORRE José, LE MANACH Jean-Louis, LESTIEU Daniel, MUCHA Jean-Luc, PAILLAS Lionel, POUCHOU Marie-Thérèse, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, TALET Marie-Lou, THÉLIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Mesdames, Messieurs :

ALBASI Maxime, ARANDA Francis, BREL Chantal, COSTES Jean-Louis, MOULY Jean-Pierre, PICCOLI Jacques, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, STREIFF Céline et VIGNEAU Céline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

Monsieur QUEYREL Jean-Marie représenté par Monsieur MALBEC Sébastien.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Madame CONGÉ Marie-Yvonne procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François,
Madame GRIFFEILLE Martine procuration à Monsieur THÉLIOL Jean-Jacques,
Monsieur JURQUET Bernard procuration à Monsieur SCHMITZ Jean-Marc,
Monsieur LABROUE Cédric procuration à Monsieur BROUILLET Jean-Jacques,
Madame PINSOLLES Sophie procuration à Madame VIDAL Aline.

Secrétaire de Séance : GARGOWITSCH Sophie	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 34 Pouvoir(s) : 5 Votants : 39
--	--

N°2025B51DAF : CLÔTURE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME N°2018-01 « BONAGUIL » ET N°2019-02 « PÔLE DE SANTÉ DE FUMEL »

Madame Marie COSTES, Vice-présidente, rappelle au Conseil Communautaire les délibérations relatives aux créations d'autorisation de programme suivantes :

- La délibération n°2018A-05-FIN en date du 08 février 2018 créant l'autorisation de programme n°2018-01 « Aménagement du sentier de Bonaguil »,

AR Prefecture

047-200068930-20250410-2025B51DAF-DE
 Reçu le 17/04/2025
 Publié le 17/04/2025

- La délibération n°2019A-05-FIN en date du 14 février 2019 créant l'autorisation de programme n°2019-02 « Création d'un Pôle de santé à Fumel ».

AUTORISATIONS DE PROGRAMME	MONTANT DES AP en €	MONTANT DES CP en €			
		CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
AP 1 - SENTIER DE BONAGUIL	1 426 286,00	273 370,00	566 667,00	307 083,00	279 166,00
AP 2 - PÔLE DE SANTÉ FUMEL	1 958 333,00		208 333,00	750 000,00	1 000 000,00
TOTAL HT	3 384 619,00	273 370,00	775 000,00	1 057 083,00	1 279 166,00
TOTAL TTC	4 061 544,00	328 044,00	930 000,00	1 268 500,00	1 535 000,00

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux autorisations de programme ;

Considérant que les travaux de réalisation de ces deux projets sont désormais achevés et que l'ensemble des situations financières est désormais acquitté ;

Madame Marie COSTES, Vice-présidente, propose au Conseil Communautaire de voter la clôture des autorisations de programme et crédits de paiement pour ces deux projets « l'aménagement du sentier de Bonaguil » et la « création d'un Pôle de Santé à Fumel » avec la réalisation financière suivante :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME	MONTANT DES AP en €	RÉALISATION en €					
		2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
AP 1 - SENTIER DE BONAGUIL	1 711 544,00	28 510,40	793 849,39	490 043,51	310 981,25	67 655,50	1 691 040,05
AP 2 - PÔLE DE SANTÉ FUMEL	2 350 000,00		24 198,06	927 919,65	1 169 511,60	104 342,16	2 225 971,47
TOTAL TTC	4 061 544,00	28 510,40	818 047,45	1 417 963,16	1 480 492,85	171 997,66	3 917 011,52

	DSIL	FNADT	REGION NLE AQUITAINE	DEPARTEMENT 47	FEADER	INRAP	TOTAL
AP 1 - SENTIER DE BONAGUIL	264 000,00 €		207 000,00 €			26 224,94 €	497 224,94 €
AP 2 - PÔLE DE SANTÉ FUMEL		100 000,00 €	200 000,00 €	150 000,00 €	300 000,00 €		750 000,00 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
 le Conseil Communautaire

1°) - Prononce la clôture des autorisations de programme suivantes :

- Autorisation de programme n°2018-01 « Aménagement du sentier de Bonaguil »,
- Autorisation de programme n°2019-02 « Création d'un Pôle de Santé à Fumel » ;

2°) - Autorise Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

AR Prefecture

047-200068930-20250410-2025B51DAF-DE
Reçu le 17/04/2025
Publié le 17/04/2025

3°) – Constate que la présente délibération a été approuvée à l’unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 10 avril 2025

La Secrétaire de séance,

Sophie GARGOWITSCH



Le Président,

Didier CAMINADE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 17 avril 2025

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 17 avril 2025
